



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

**MODIFICATION N° 2 et N°3 DU PLAN  
D'URBANISME DIRECTEUR DE LA VILLE DE  
NOUMEA**

Par arrêté provincial n° 2632-2023/ARR, la modification n° 2 et la modification n° 3 du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa est soumise à enquête publique du 16 au 31 août 2023.

Les projets de modification du plan d'urbanisme directeur comprennent un rapport présentant les modifications envisagées et un dossier d'évaluation environnementale pour la modification n° 2.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier :

- à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa, 29 rue Jules Ferry, 1er étage, service du développement urbain, du lundi au vendredi de 7h15 à 15h30 ;
- au service aménagement et urbanisme de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud - 24 Route de la Baie des Dames - Ducos - Nouméa, du lundi au vendredi 7h30 à 11h00 et de 12h15 à 15h30 ;
- sur le site internet de la province Sud : <https://www.province-sud.nc>
- sur le site internet de la ville : <https://www.noumea.nc>

Pendant la durée de l'enquête, outre la faculté de consigner les observations directement sur les registres d'enquête, le public peut adresser par écrit, à monsieur François BREUGNON, en mairie de Nouméa, BPK1, 16 rue du Général MANGIN, 98 800 Nouméa, à l'attention du service du développement urbain, des courriers que le commissaire enquêteur, après en avoir pris connaissance, annexe au registre d'enquête cité supra. Le public peut également communiquer ses observations par voie électronique sur le site internet de la province Sud ou à l'adresse [pud-noumea@province-sud.nc](mailto:pud-noumea@province-sud.nc)

Monsieur François BREUGNON, diplômé de l'école d'architecture de Paris La Défense et de l'université Lyon 2, est nommé commissaire enquêteur. Il est notamment chargé de l'ouverture des registres d'enquête, de réunir les observations présentées, de clore les registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué en y annexant les lettres ou notes qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins et de centraliser les dossiers d'enquête déposés à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa et à la direction l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recueillir les observations, à l'annexe FERRY, aux dates suivantes :

- Mercredi 16 août 2023 de 9h à 12h
- Mercredi 23 août 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 31 août 2023 de 12h à 15h30

Dès leur réception, les rapports et les conclusions d'enquête publique sont disponibles à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa et à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud - service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, le public peut s'adresser à Madame Céline BAGUENARD, chargée d'études en charge des évolutions règlementaires, à l'annexe FERRY de la mairie de Nouméa, 29 rue Jules Ferry, 1er étage, service du développement urbain.